

Les relations entre l'État et l'individu sont sous-tendues à travers les siècles par les enjeux politiques, et dans la France de la seconde moitié du XIX^e siècle, spécifiquement depuis le Code civil de 1804. De la dissociation de la fonction générative et du principe de l'autorité du *pater familias* résulte une tension permanente : d'un côté, l'idéologie libérale proclame la liberté absolue du père et sa toute-puissance sur ses enfants, ce que garantissait le code napoléonien ; de l'autre, l'État, constatant avec inquiétude la baisse de la fécondité, cherche, sur fond de nationalisme et au nom des intérêts supérieurs de la Nation, à intervenir dans la sphère éminemment privée de la procréation. Le problème est explicitement posé en 1869 lors des débats sur le vote d'un amendement budgétaire prévoyant une dépense supplémentaire pour la « vêtiture des enfants assistés ». Le rapporteur du budget, de Delmas, explicite parfaitement la contradiction : « on est en effet placé entre deux extrémités aussi redoutables l'une que l'autre : ou bien il faut attenter à la puissance paternelle, instituée par nos codes, et la soumettre dans certains cas à l'action dominante de la puissance publique [...] il faut par conséquent régler ce qui, par sa nature, semble devoir rester de la liberté la plus absolue ; ou bien il ne faut rien faire et laisser le mal se perpétuer et s'accroître de plus en plus ». En 1907, un débat comparable portant sur la création d'indemnités pré- et postnatales ne pose plus aucun problème : la prise de conscience de la dénatalité s'est imposée, et avec elle les intérêts supérieurs de la nation (Charbit, 1986 : 275-276).

Au XX^e siècle, le renversement est total. En France à propos de la libéralisation de la contraception, puis de l'avortement, aux États-Unis avec le mouvement *Pro-life*, les valeurs individualistes sont globalement incarnées par la gauche et plus généralement les démocrates, tandis que la droite conservatrice, jadis libérale en la matière, se fait interventionniste. En résumé, si la pensée sur la population relève bien de la philosophie politique en ce que la population est constitutive du politique, la liberté individuelle trace une rigoureuse ligne de démarcation entre sujets et gouvernants, sans que ces derniers ne se désintéressent jamais totalement des comportements démographiques des individus.

Cet activisme pose un problème éthique majeur : l'État est-il légitime à intervenir ? Un démographe unanimement respecté, Demeny, affirme en 1988 qu'il y a « prostitution de la démographie quand elle est utilisée pour servir les intérêts des programmes de planification familiale ». Lucidité rare

chez mes collègues. Distinguant recherche scientifique et recherche à but d'intervention, il souligne que la démographie a été de plus en plus attirée par la seconde, une orientation inspirée par la conviction que sa mission n'est pas seulement de comprendre le monde mais de le changer (1988b : 455 ; voir aussi 2011 : 260). Une raison ne saurait être passée sous silence : de même que la recherche universitaire actuelle en général est de plus en plus « pilotée », les démographes ne résistent pas aux sirènes des contrats juteux qui sont proposés. (...) Quant à la légitimité de l'État à intervenir, l'eugénisme est le point extrême de son intrusion dans la sphère privée.

Les États-Unis sont les premiers (1907 dans l'Indiana) à adopter une législation eugéniste et à autoriser la stérilisation de certains types de criminels et de malades ; criminels récidivistes, violeurs, épileptiques, malades mentaux, idiots et parfois alcooliques et toxicomanes sont visés par certaines lois de stérilisation prises au niveau des États. Parallèlement, la politique de l'immigration instaure des quotas géographiques en 1924 (loi Johnson-Reed), dont les critères sont en réalité ethniques. Ainsi Foley (2023) dresse un réquisitoire implacable de la nature raciste de la politique américaine de l'immigration fondée sur une idéologie spécifique, le nativisme ; en 1787, Benjamin Franklin se déclare hostile à l'immigration d'Allemands au motif qu'ils sont d'une « race inférieure ». Suivent la Suisse (1928), le Danemark (1929), la Norvège et l'Allemagne (1934), la Finlande et la Suède (1935), l'Estonie (1937), le Japon (1940) (Kevles, 1995 : 142-143 ; Pichot, 1999 : 27). Après la découverte des conséquences meurtrières de l'eugénisme érigé en théorie, en doctrine et surtout en politique d'État par le régime nazi, le reflux est général en Europe, bien que la Suède ait maintenu un programme eugéniste de 1934 à 1976 ; près de 63 000 personnes ont été stérilisées durant les quarante années de ce programme (Zylberman, 2004), tandis que le relais est pris en 1995 par la Chine avec une loi pour la protection de la mère et de l'enfant, destinée à « améliorer la qualité de la population » : les porteurs d'une maladie infectieuse, d'un trouble mental ou de maladies génétiques peuvent se voir interdire le droit d'avoir un enfant et doivent s'engager à une « stérilisation », une « contraception de longue durée » ou à se faire avorter en cas de grossesse. Sinon, il leur sera interdit de se marier (cité par le *Hong Kong Standard*, 28/08/1996, et *Libération*, 10/12/1996). (...)

(...) Aujourd'hui, l'OMS estime qu'à l'échelon mondial 77 % des femmes mariées en âge de procréer ont accès à une méthode moderne de contraception (WHO, 2020), ce pourcentage varie selon les continents, les milieux sociaux, mais partout les adolescentes sont plus souvent démunies que les autres femmes face au risque de grossesse. En 2022, 26 pays interdisent totalement l'avortement, même pour sauver la vie de la femme, et 39 l'autorisent seulement dans ce cas. Il n'est donc pas surprenant que les victoires remportées en matière de contraception et d'avortement aient été accompagnées au cours des décennies précédentes d'une évolution majeure : l'objectif des politiques de population n'a plus été seulement de réguler la croissance démographique, elles doivent désormais aussi contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'équité de genre. Une perspective anthropologique s'impose, celle de la domination des hommes sur les femmes et des divers processus de sa mise en œuvre, notamment le recours à la loi et l'instrumentalisation de la religion. L'ordre politique et social que les hommes ont construit à leur profit s'accommode mal de l'autonomie des femmes dont la contraception et l'avortement sont, avec leur autonomie économique, des aspects fondamentaux (Héritier, 1996). Et pourtant dans de nombreux pays l'évolution majeure au cours des dernières décennies a été l'autonomisation des femmes. Les féministes ont joué un rôle majeur dans les luttes pour réduire les inégalités de genre et une étape importante a été la création d'ONU Femme en 2010, dans le but de « promouvoir la parité et l'autonomisation des femmes partout dans le monde ». Bien évidemment, le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP, en anglais UNFPA), avec son slogan « la cause des femmes », et l'UNICEF à travers le prisme de la relation mère-enfant, travaillent aussi sur ces questions. À travers le monde, les législations ont évolué, octroyant le droit de vote, de travailler, d'hériter, de divorcer, tandis que le libre choix du conjoint devient la norme.

Il est impossible de développer ces points ici, mais les tensions sociétales autour de la libéralisation de la contraception et de l'avortement sont révélatrices d'un problème universel qu'il convient au minimum d'évoquer. En France par exemple, l'opposition des milieux conservateurs à la contraception (loi Neuwirth de 1967) a reposé sur des arguments tels que le risque de permissivité : en raison de la liberté sexuelle que la contraception offre aux femmes, les relations extra-conjugales se multiplient sans pour autant que la femme encoure le

risque d'une grossesse adultérine. Plus généralement, ils prédisent l'effondrement des valeurs de fidélité et donc de la famille. Comme ces valeurs sont censées être au cœur du fonctionnement des familles, qui ont pourtant allègrement résisté à des siècles d'adultères masculins, le fond du problème se révélait : plusieurs siècles d'une domination masculine universelle étaient remis en cause.

Yves CHARBIT, *Penser la population*, 2024.

Préparez un **résumé** de ce texte de 1 340 mots (identifiez la thèse, les différentes parties et les liens logiques qui les unissent).

Rendez-vous ensuite sur www.monsieurliotard.fr et cliquez sur le lien qui vous conduira à un QCM. Vous y trouverez plusieurs résumés de ce texte, qu'il vous faudra évaluer.